

Séance du jeudi 24 avril 2014

Date de Convocation : vendredi 18 avril 2014

Nombre de Conseillers en exercice : 39

N° 2014.04.06 - Centre communal d'action sociale - Fixation du nombre d'administrateurs - Election des membres du conseil municipal

Présents :

Jean-François DEBAT, Isabelle MAISTRE, Michel FONTAINE, Françoise COURTINE, Guillaume LACROIX, Catherine MAITRE, Christian PORRIN, Sylviane CHENE, Alain BONTEMPS, Nadia OULED SALEM, Claudie SAINT ANDRE, Thierry MOIROUX, Martine DESBENOIT, Raphaël DURET, Denise DARBON, Ouadie MEHDI, Sara TAROUAT-BOUTRY, Gérard LORA TONET, Jean-Marc GERLIER, Elisabeth PASUT, Abdallah CHIBI, Charline LIOTIER, Andy NKUNDIKIJE, Françoise COMTE, Sébastien GUERAUD, Véronique ROCHE, Jacques VIEILLE, Vasilica CHARNAY, Xavier BRETON, Vanessa CARRARA, Jacques FRENEAT, Pauline FROPIER, Pierre LURIN, Fabien MARECHAL, Clément PERRIN

Excusés ayant donné procuration :

Julien LE GLOU à Catherine MAITRE, Pascale BONNET SIMON à Jean-François DEBAT, Laurence PERRIN-DUFOUR à Pierre LURIN, Annick VEILLEROT à Clément PERRIN

Secrétaire de séance : Charline LIOTIER

Rapporteur : Jean-François DEBAT

EXPOSE

Rappel du contexte ou de l'existant et références

Chaque élection municipale s'accompagne du renouvellement du conseil d'administration du Centre Communal d'Action Sociale, présidé par le Maire.

L'article R 123-7 du code de l'action sociale et des familles fixe à seize, en plus du Maire, le nombre maximum de membres devant composer le Conseil d'Administration du CCAS qui doit être représenté à parité :

- de membres élus en son sein par le conseil municipal ;

- de membres nommés par le Maire parmi les personnes, non membres du conseil municipal, représentant au moins quatre catégories d'Associations du département œuvrant dans le domaine de l'insertion et de la lutte contre les exclusions, les associations de retraités et de personnes âgées et les associations familiales.

A la suite de la mise en place du nouveau conseil municipal issu des élections du 23 mars 2014, il est demandé à l'assemblée de bien vouloir tout d'abord fixer le nombre d'administrateurs qui composera le conseil d'administration du CCAS de la Ville de Bourg-en-Bresse.

Il conviendra ensuite de procéder à l'élection des représentants du conseil municipal au scrutin de liste, à la représentation proportionnelle au plus fort reste, sans panachage ni vote préférentiel, à bulletin secret.

LE CONSEIL MUNICIPAL, APRÈS EN AVOIR DÉLIBÉRÉ,

A L'UNANIMITE des votants (37 voix), Mme VEILLEROT Annick et M. PERRIN Clément ne prennent pas part au vote

FIXE à 13 le nombre des membres, en plus du Maire, Président, devant composer le conseil d'administration du CCAS de la Ville de Bourg-en-Bresse.

Il est ensuite procédé à l'élection des 6 membres devant représenter le conseil municipal

Une liste est déposée et constituée comme suit :

- Mme DARBON Denise
- Mme ROCHE Véronique
- Mme PASUT Elisabeth
- Mme MAITRE Catherine
- Mme COMTE Françoise
- Mme PERRIN DUFOUR Laurence

Le dépouillement du vote donne les résultats suivants :

Nombre de votants : 39

Bulletins blancs ou nuls : 2

Nombre de suffrages exprimés : 37

Sièges à pourvoir : 6

DESIGNE au terme de l'élection à laquelle il a été procédé, membres représentant le conseil municipal comme administrateurs du conseil d'administration du centre communal d'action sociale :

- Mme DARBON Denise
- Mme ROCHE Véronique
- Mme PASUT Elisabeth
- Mme MAITRE Catherine
- Mme COMTE Françoise
- Mme PERRIN DUFOUR Laurence
